

**Fonds de recherche  
sur la société  
et la culture**

**Québec** 

*Action concertée «Projets ciblés»*

Appel de propositions portant sur

# **LES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT CHEZ LES PERSONNES ÂNÉES**

proposé par

**l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs publics et parapublics (AQRP)**

**le Conseil des aînés**

**le Ministère de la Santé et des Services sociaux**

**le Secrétariat aux aînés**

**et**

**le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture**

## **À SOULIGNER**

Type de programme :	2 projets
Durée :	2 ou 3 ans
Montant total :	maximum de 165 000 \$/projet
Lettre d'intention :	17 septembre 2008 à 16 h
Demande de financement :	3 décembre 2008 à 16 h

## Table des matières

	Pages
Contexte du programme	3
Besoins de recherche	5
Conditions du concours et de la subvention	5
Lettre d'intention et les critères d'évaluation de pertinence	7
Demande de financement et les critères d'évaluation scientifique	8
Procédure d'évaluation scientifique et l'annonce des résultats	9
Dates du concours et le début de la période de subvention ou de bourse	9
Renseignements	10
Annexe 1 : Mission des partenaires, autre que le MSSS, en lien avec l'objet de l'appel de propositions	11
Annexe 2 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche et synthèses critiques des résultats de recherche	12
Annexe 3 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	13
Annexe 4 : Tableau de la répartition des 50 ans et + au Québec en 2006	14

---

La communauté scientifique<sup>1</sup> est invitée à répondre à cet appel de propositions dont l'objectif est de documenter la situation des jeux de hasard et d'argent au sein de la population des aînés. Le présent exercice doit permettre d'obtenir davantage de connaissances sur la situation qui prévaut parmi les personnes âgées de 55 ans et plus, afin de soutenir les partenaires, à l'intérieur de leur champ de responsabilités, dans le développement de mesures spécifiques visant à prévenir, contrer ou traiter les problèmes de jeu. Ces recherches doivent également permettre aux décideurs, responsables locaux et intervenants d'adapter leurs outils et leurs interventions à la réalité du groupe ciblé.

---

<sup>1</sup> L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

## LE CONTEXTE

---

Le *Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002-2005*<sup>2</sup>, reconduit jusqu'en mars 2009, de même que l'*Offre de service en dépendance*<sup>3</sup> du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont reconnu les personnes âgées comme un groupe à risque de développer des problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent.

Le *Programme national de santé publique 2003-2012*, mis à jour 2008, propose de réduire la proportion d'adolescents et d'adultes qui présentent des problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent. À cette fin, le MSSS choisit de soutenir l'élaboration et l'application de politiques publiques ainsi que de mesures législatives et réglementaires visant la limitation des effets négatifs des jeux de hasard et d'argent (accessibilité et caractéristiques) sur la santé<sup>4</sup>.

Les préoccupations du Conseil des aînés, du Secrétariat aux aînés et de l'AQRP sont indiquées en annexe 1. À souligner que ce dernier organisme, dans le document de la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés, a indiqué de façon explicite son intérêt pour le développement de recherches sur cette problématique au niveau des aînés<sup>5</sup>.

A ce jour, aucun projet de recherche portant sur les aînés<sup>6</sup> du Québec n'a été soumis dans le cadre du Programme de recherche thématique portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent MSSS/FQRSC. L'acceptabilité sociale des jeux, leur légalisation, les nouvelles formes du jeu et la place que cette activité peut prendre dans le quotidien des aînés amènent les partenaires à porter une attention particulière à l'apparition potentielle de problèmes dans ce groupe de la population. On veut ainsi documenter l'impact des jeux de hasard et d'argent chez cette population afin de prévenir, intervenir et traiter adéquatement, le cas échéant, les effets indésirables du jeu.

Comme il en est pour la population en général, une partie importante de la population des aînés considérerait les jeux de hasard et d'argent comme une occasion de socialisation ou de loisirs. Outre l'apport d'un certain plaisir, la distraction, la consolidation du réseau social, les jeux de hasard et d'argent offriraient pour certains, la possibilité de combler la solitude provoquée soit par une retraite souhaitée ou prématurée, soit par la perte d'un proche ou des effets marquants d'une étape charnière de leur vie.

Selon des constats empiriques, la plupart des joueurs limiteraient leurs dépenses au budget dont ils disposent et consacraient de petits montants au casino, à l'hippodrome, au bingo, aux jeux de cartes ou pour l'achat de billets de loterie. Toutefois, certaines personnes ont tendance à parier des sommes plus importantes, ce qui représente un risque de choix budgétaires préjudiciables à

---

<sup>2</sup> Ce plan est disponible à l'adresse Internet suivante : [http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob\\_sociaux/jeu\\_pathologique.html](http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/jeu_pathologique.html) sous la rubrique Documentation.

<sup>3</sup> MSSS, Offre de service 2007-2012 - Programme-services Dépendances : Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience

<sup>4</sup> MSSS, Programme national de santé publique 2003-2012 - Mise à jour 2008, pages 43-44. [http://www.msss.gouv.qc.ca/documents/Programme\\_nationale\\_sante\\_pub.pdf](http://www.msss.gouv.qc.ca/documents/Programme_nationale_sante_pub.pdf)

<sup>5</sup> AQRP (2007), Consultation publique sur les conditions de vie des aînés, Mémoire de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic, Septembre, <http://www.aqrp.qc.ca/documents/memoireAQRP.pdf>

<sup>6</sup> Les personnes intéressées pourront consulter les résumés des projets de recherche qui ont été financés dans le programme depuis 2002. Cette liste est disponible dans le site du FQRSC (sous les rubriques Communiqués et Archives) et dans le site Internet du MSSS ([msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca) - sous les rubriques : Problèmes sociaux / Jeu pathologique). A titre indicatif, les recherches suivantes, effectuées ailleurs qu'au Québec, peuvent aussi être utiles : **Preston**, W.P. (2007) *Successful Aging and Gambling, Predictors of Gambling Risk Among Older Adults in Las Vegas*, American Behavioral Scientist, Vol.51, No 1, 102-121. **Rani**, A. et al. (2004) *Health Correlates of Recreational Gambling in Older Adults*, cité dans *Am J Psychiatry* 161 :1672-1679, September. **Volberg**, R. (2003) *Gambling and Problem Gambling Among Seniors in Florida*, Gemini Research Ltd, Report to the Florida Council on Compulsive Gambling. **Flower**, P.(2002) *Think Thank on Older Adults and Gambling*, Florida Council on Compulsive Gambling , Maitland, Florida.

leur bien-être, notamment, pour celles retirées du marché du travail ou vivant avec des revenus fixes. L'argent perdu et nécessaire à leur qualité de vie peut difficilement être récupéré.

La participation de la population aux jeux de hasard et d'argent est un phénomène accepté et répandu dans la société québécoise. L'accessibilité aux casinos québécois est notamment favorisée au moyen d'excursions (excursionniste : personne qui a fait un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de sa ville, dont la distance aller est d'au moins 40 kilomètres<sup>7</sup>). Certains avantages sont également offerts aux groupes ou associations ou à des organisateurs de voyage par autocar pour privilégier les déplacements vers les casinos. La clientèle âgée présente des particularités pour l'industrie touristique et du loisir : elle est disponible et a les moyens de se déplacer et de dépenser. De plus, elle éprouve des besoins de socialisation que peuvent combler la participation à ce type d'activités organisées. Cette forme de voyage répond par ailleurs à un besoin de sécurité et de confort que les personnes âgées semblent apprécier.

Le poids démographique et les caractéristiques des baby-boomers constituent des facteurs qui modifieront la réalité québécoise des futurs aînés et par le fait même du nombre potentiel de personnes susceptibles de développer ce type de problème. L'entrée à la retraite de la génération des «boomers», laisserait présager que cette génération aura plus de temps de loisir et potentiellement s'adonner davantage à ce type d'activités.

Cet appel de propositions concerne les personnes âgées de 55 ans et plus (voir annexe 4), dont le nombre s'élève à 2 016 636 en 2006. Parmi ceux-ci, 1 075 000 personnes étaient âgées de 65 ans ou plus. L'intérêt d'élargir la notion de personnes aînées aux moins de 65 ans, vient du poids démographique que cette population représente déjà et représentera au cours des prochaines décennies. La vague de personnes de 55 à 64 ans (les premiers baby-boomers) qui atteindra 65 ans dans les prochaines années, est composée d'un peu plus de 940 000 personnes. Si l'on y ajoute la cohorte des personnes âgées actuellement de 50 à 54 ans soit près de 600 000 personnes, l'urgence d'en connaître davantage sur la problématique potentielle est accrue<sup>8</sup>.

L'activité ludique que sont les jeux de hasard et d'argent peut également se combiner à des problématiques complexes au fur et à mesure que les personnes avancent en âge. Le Québec comptera non seulement un plus grand nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus dans l'avenir, mais aussi une plus grande proportion de personnes très âgées (75 ans ou plus). Or, il est connu que le taux d'incapacité augmente avec l'âge. Il est de 34% chez les personnes âgées de 65 à 74 ans et il atteint 55% chez celles âgées de 75 ans ou plus<sup>9</sup>. À titre d'exemple, la prévalence et l'incidence élevées de la maladie d'Alzheimer et d'affections connexes sont particulièrement préoccupantes chez les 75 ans ou plus. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la capacité de certaines de ces personnes à prendre des décisions éclairées face à leur capacité financière, surtout si elles ont développé des problèmes de jeu.

Afin de permettre aux partenaires de bien cibler leurs interventions, les chercheurs devront avoir la préoccupation de différencier leurs résultats par catégories ou sous-catégories reliées à l'âge, le sexe, le statut socioéconomique, les milieux (urbain, semi-urbain et rural) et le type de jeu. En raison de la nature de cette thématique, il est souhaitable que les études soient réalisées par une équipe multidisciplinaire.

---

<sup>7</sup> [http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/etudes/Tourisme\\_chiffres2007.pdf](http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/etudes/Tourisme_chiffres2007.pdf)

<sup>8</sup> Conseil des aînés (2007) *La réalité des aînés québécois*, Les publications du Québec, 201 pages.

<sup>9</sup> Op.cit.

## **LES BESOINS DE RECHERCHE**

---

Les besoins de recherche peuvent être bonifiés ou regroupés. Ils s'articulent autour des énoncés suivants :

- Quel est l'impact de l'offre de jeu sur les habitudes de vie des personnes âgées et sur leurs habitudes de jeu ? Quelles sont les motivations des âgés qui s'adonnent aux jeux de hasard et d'argent ? Y a-t-il un lien entre les habitudes de jeu chez les âgés, l'isolement ressenti et l'isolement réel ? Comment s'articule-t-il ? Le réseau social des joueurs se compare-t-il au réseau social de ceux qui ne jouent pas, chez les âgés ? Y a-t-il des liens avec la prise de retraite et le développement de certaines habitudes de jeu ? Quels sont les autres déterminants à prendre en considération ?
- Parmi tous les types de jeux de hasard et d'argent disponibles, quels sont les plus « populaires » ? Quels sont ceux qui semblent les plus préjudiciables au développement de problèmes de jeu ?
- Quels sont les impacts du jeu excessif pour les âgés, sur leur statut socioéconomique, leur santé mentale, leur vie de famille, etc. ? Y a-t-il des éléments précipitants ? La population des 55 ans et plus se démarque-t-elle par rapport aux autres groupes d'âge ?
- À la lumière de ce qui a pu se faire ailleurs, quelles sont les stratégies reconnues efficaces pour sensibiliser les personnes âgées et prévenir les problématiques entourant le jeu ? Quels pourraient être les lieux les plus adéquats pour rejoindre, dépister, informer les personnes âgées ? À titre d'exemple, quel est le rôle préventif que pourraient jouer les mesures de préparation à la retraite ?
- Les personnes âgées, qui sont aux prises avec un problème de jeu ou dont un proche a un problème de jeu, font-elles appel aux services de traitement en jeu pathologique ? Sont-elles informées ? Sinon, pourquoi ? Quelles sont les stratégies qui pourraient être développées pour les rejoindre ?

## **LES CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION**

---

- Cette Action concertée permettra de financer deux projets de recherche d'une durée de deux ou trois ans.
- Le montant maximal prévu par subvention est de 165 000 \$.
- Le début de la période de financement est prévu pour le 31 mars 2009 et le rapport final est attendu le 30 juin 2011 si le projet est sur deux ans et le 30 juin 2012 pour les projets de trois ans.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges. Dans ce concours, les chercheurs d'établissement (CE) sont également admis à titre de chercheur principal.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSC dans son programme des Actions concertées disponible à l'adresse électronique suivante : (<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/programmes/pdf/actions-concertees.pdf>) quant à la recevabilité

des demandes, aux dépenses admissibles<sup>10</sup>, au respect de la propriété intellectuelle<sup>11</sup>, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le programme des Actions concertées.

- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement ou de bourses sont inscrites dans le document *Programme Actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Le curriculum vitæ doit être complété sur le site Internet du CV commun canadien à l'adresse suivante : [http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/cv\\_form/index.html](http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/cv_form/index.html). Il doit être transmis électroniquement au FQRSC avant ou à la date limite fixée par le présent concours. Pour la lettre d'intention, seul le CV du ou de la responsable de la demande est requis. Afin d'éviter les retards de dernière minute, les demandeurs doivent s'informer auprès de leur institution des délais requis par celle-ci avant que la demande soit acheminée au FQRSC.
- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, relevés de notes, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées par le concours (le cachet de la poste ou d'une messagerie en fait foi). La liste des pièces à joindre (si nécessaire) peut être consultée dans le libellé du programme des Actions concertées (<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>) selon le type de demande effectuée (projet ou synthèse, équipe, bourse).
- La subvention accordée doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche (voir dépenses admissibles en annexe 1).
- Le versement de la subvention sera conditionnel au dépôt au FQRSC, du certificat de déontologie émis par le comité d'éthique de l'établissement pour l'implication de participants dans le projet, le cas échéant. Si un tel certificat n'est pas requis, le chercheur responsable de la demande doit, après l'annonce de l'octroi, le signifier rapidement par écrit, au chargé de programme responsable des Actions concertées dont le nom apparaît à la fin de ce document et dans la lettre d'octroi. Une omission de le faire peut occasionner des délais dans le versement de la subvention.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre des Actions concertées, les personnes qui reçoivent un financement **doivent obligatoirement participer aux activités de suivi et à l'activité de transfert** prévues dans le programme. Celles-ci sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution de leurs travaux et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.

---

<sup>10</sup> Voir Annexe 2.

<sup>11</sup> Voir Annexe 3.

- Dans le rapport final et les documents à l'intention des partenaires, les bénéficiaires de subventions dans le cadre de ce concours se doivent d'avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées. À cet effet, un gabarit de rapport final pourra être rendu disponible aux bénéficiaires de subventions, ultérieurement.
- Les bénéficiaires de subventions dans le cadre de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article et communication, que la recherche a été subventionnée dans le cadre du programme des Actions concertées, par le Conseil des aînés, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Secrétariat aux aînés, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs publics et parapublics et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture dans le cadre du programme Actions concertées.

## **LA LETTRE D'INTENTION ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE PERTINENCE**

Les personnes intéressées par les possibilités de financement offertes dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : [www.fqjsc.gouv.qc.ca](http://www.fqjsc.gouv.qc.ca). À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal (volet projet de recherche) est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Internet du FQRSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information, quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du programme Actions concertées (<http://www.fqjsc.gouv.qc.ca/programmes/pdf/actions-concertees.pdf>). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

<b>CRITÈRES</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>PONDÉRATION</b>
<b>Projets de recherche</b>		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ;</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions.</li> </ul>	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus ;</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances.</li> </ul>	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances</li> </ul>	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication et degré de collaboration des partenaires de l'action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche</li> </ul>	5 points

## LA DEMANDE DE FINANCEMENT ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique Demande d'aide financière au programme des Actions concertées, dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : ([www.fqrsc.gouv.qc.ca](http://www.fqrsc.gouv.qc.ca)). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
<b>Projets de recherche</b>		
Qualité scientifique du devis proposé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts)</li> <li>• La pertinence et l'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie (15 pts)</li> <li>• La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts)</li> <li>• La pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts)</li> </ul>	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts)</li> <li>• La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts)</li> </ul>	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> <li>• La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts)</li> <li>• La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts)</li> <li>• L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts)</li> </ul>	20 points
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche (10 pts)</li> </ul>	10 points



## **LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS**

---

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse<sup>12</sup> des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qui proviennent du Québec, du Canada ou de l'étranger sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au Conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, des demandes qu'il recommande pour financement. Ces derniers sont tenus de se conformer à ces recommandations à moins que des irrégularités aient été relevées dans l'ensemble du processus d'évaluation.

## **LES DATES DE CONCOURS**

---

La date limite pour le dépôt de la lettre d'intention est le **MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2008 à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. La réponse officielle aux lettres d'intention est prévue dans **la semaine du 13 octobre 2008**.

La date limite pour le dépôt de la demande complète est le **MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2008 à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats des concours est prévue dans **la semaine du 16 mars 2009**.

Le début des projets est prévu pour le 31 mars 2009.

---

<sup>12</sup> Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le *Compendium du processus d'évaluation par les pairs* disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : [http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/comm\\_publ/pdf/compendium.pdf](http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/comm_publ/pdf/compendium.pdf)

## **LES RENSEIGNEMENTS**

---

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
Programme des Actions concertées

### **Jeux aînés**

140, Grande-Allée Est, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5M8

### **Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :**

Nathalie Roy  
Chargée du programme Actions concertées  
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138  
Courriel : [nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca)

### **Pour toute question ou tout problème d'ordre technique :**

Centre d'assistance technique  
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
Téléphone : (418) 646-3669 ou  
1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)  
Courriel : [centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca](mailto:centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca)

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

## **Annexe 1 : Mission des partenaires, autres que le MSSS, en lien avec l'objet de l'appel de propositions**

### **Association québécoise des retraité(e)s des secteurs publics et parapublics**

Regroupant un large éventail de personnes retraitées et préretraitées, principalement des secteurs public et parapublic, la mission de l'AQRP est de promouvoir et défendre les droits et intérêts économiques, financiers, culturels, intellectuels et sociaux de ses membres. L'AQRP se distingue enfin par son implication citoyenne soutenue en faveur des enjeux qui touchent toutes les personnes âgées du Québec. Dans son document portant sur une Consultation publique sur les conditions de vie des aînés et présenté en 2007, (<http://www.aqrp.qc.ca/documents/memoireAQRP.pdf>) l'Association s'est prononcée sur le développement de connaissances en lien avec cette problématique à travers une recommandation en ce sens. Site Internet : <http://www.aqrp.qc.ca/>.

### **Conseil des aînés du Québec**

C'est dans le cadre de sa mission de promotion des droits et des intérêts des personnes âgées et de conseil sur toute question qui les concerne, auprès de la ministre responsable des aînés et du gouvernement que le Conseil des aînés du Québec se sent interpellé par la thématique des jeux de hasard et d'argent chez les aînés. Sa participation à la recherche s'inscrit dans l'exercice de ses différents mandats. Ceux-ci visent notamment à contribuer au développement des connaissances sur la réalité des aînés, les problématiques qu'ils rencontrent et leurs conséquences, en vue d'apporter l'éclairage nécessaire pour conseiller le gouvernement dans sa prise de décision pour soutenir les personnes plus vulnérables. Site Internet : <http://www.conseil-des-aines.qc.ca/>.

### **Secrétariat aux aînés**

Le Secrétariat aux aînés a pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des personnes âgées au développement du Québec. Pour y arriver, il concentre son action sur l'établissement de partenariats soutenant la meilleure intervention des acteurs concernés. Lors de la Consultation publique sur les conditions de vie des personnes âgées tenue à l'automne 2007, la question du jeu compulsif a été abordée et des participants y ont fait part de leurs préoccupations. Le rapport, rendu public en mars 2008, rend compte de ces représentations. Il est toutefois opportun de documenter cette problématique afin de mieux cibler l'action du Secrétariat aux aînés. Site Internet : <http://www.mfa.gouv.qc.ca/aines/secretariat-aines/>.

**Annexe 2 Dépenses admissibles pour les projets de recherche**

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1 <sup>re</sup> année		2e année		3e année		4e année	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**								
- Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle								
- Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle								
- Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Honoraires professionnels								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipements								
Frais de location de locaux et d'équipements								
Frais de télécommunication								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipement								
<b>TOTAL : DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT</b>								

POUR INFORMATIQUE SEULEMENT

\* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel d'offres.

\*\* Offert lorsque mentionné dans l'appel d'offres.

## **Annexe 3 Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires**

### **Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Conformément au *Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche* et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

### **Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires**

Toute demande relative à l'utilisation des données brutes originales et des travaux de recherche intérimaires à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux chercheurs, seuls propriétaires de ces données et de ces travaux et seules personnes autorisées à fournir de telles informations dans le respect des règles\* balisant l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels colligés dans le cadre d'une recherche.

(\*IRSC,CRSNG,CRSH, *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, 1998 (avec les modifications de 2000,2002 et 2005).

### **Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche ayant fait l'objet d'une diffusion publique**

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, elles peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet). Le FQRCS s'assure auprès du responsable de la recherche, qu'il détient tous les droits lui permettant de rendre ces résultats disponibles. Pour ce faire, la mention suivante est précisée au chercheur au moment de l'octroi de sa subvention :

*« En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et transférable aux partenaires ainsi qu'au FQRSC sur le Rapport final et les résultats de recherche qui auront fait l'objet d'une diffusion publique. Cette licence permet de les reproduire, les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir de ces résultats. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps. »*

Comme pour toute subvention, pour recevoir son financement, le chercheur doit confirmer par voie électronique, au FQRSC, son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi de la subvention.

### **Citations appropriées**

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

**Annexe 4 Tableau de la répartition des personnes âgées de 50 ans et plus au Québec en 2006**

Répartition des 50 ans ou plus et des 65 ans ou plus selon le groupe d'âge et le sexe, 2006								
Groupes d'âge	Sexe					Population		
	Hommes		Femmes		Total	Total 50 ans ou +	Total 65 ans ou +	Total du Québec (7651 531)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%	%
50-54	287 774	49,4	294 479	50,6	582 253	22,4		7,6
55-59	255 132	49,1	264 423	50,9	519 555	20,0		6,8
60-64	205 295	48,7	216 440	51,3	421 735	16,2		5,5
65-69	149 541	47,5	165 046	52,5	314 587	12,1	29,3	4,1
70-74	120 394	45,4	144 536	54,6	264 930	10,2	24,6	3,5
75-79	92 828	42,1	127 668	57,9	220 496	8,5	20,5	2,9
80-84	56 844	36,9	97 086	63,1	153 930	5,9	14,3	2,0
85-89	24 610	30,8	55 380	69,2	79 990	3,1	7,4	1,0
90 ou +	9 606	23,2	31 807	76,8	41 413	1,6	3,9	0,5
<b>Total 50 ou +</b>	<b>1 202 024</b>	<b>46,3</b>	<b>1 396 865</b>	<b>53,7</b>	<b>2 598 889</b>	<b>100,0</b>		<b>34,0</b>
<b>Total 65 ou +</b>	<b>453 823</b>	<b>42,2</b>	<b>621 523</b>	<b>57,8</b>	<b>1 075 346</b>		<b>100,0</b>	<b>14,1</b>

Source : Conseil des aînés, tableau fait à partir de données parues le 6 novembre 2006 sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec, [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca).  
 Statistique Canada, Division de la démographie, Estimations de la population.